

LE PUMP TRACK ET LE STREET WORKOUT DÉBARQUENT À SAINTE-MARIE-LA-MER !



Photo Bernard RICARD

ENVIRONNEMENT

Rechargement en
sable des plages

SÉCURITÉ

Voisins vigilants
et solidaires

Si vous êtes passés du côté de l'aire des festivités à la plage, vous avez certainement remarqué la foule de jeunes (et moins jeunes !) en train de dévaler de façon chaloupée les bosses et virages d'une nouvelle installation : le Pump Track.

'Pump' signifiant pomper et 'Track' signifiant circuit, on peut littéralement définir cet équipement comme un circuit où il faut pomper. En effet, que vous choisissiez le vélo, le skate ou la trottinette vos bras et vos jambes seront les seules aides efficaces pour prendre de la vitesse sur les « obstacles » de ce circuit.

Notre installation, la première sur le littoral Catalan, propose deux circuits dont l'un pour les plus petits ou débutants ; de quoi passer des heures de ride* à s'amuser. Attention cependant à bien respecter les consignes de

sécurité. Il faut en particulier être bien équipé (casque obligatoire) et ne pas se risquer sur la piste en cas d'intempéries.

Enfin, la terre tout autour du circuit a étéensemencée et devrait laisser place dans quelques semaines à du gazon. En parallèle, des équipements de street work ont été installés à proximité du parcours de santé, grâce aux conseils avisés d'un Ste Marinois ancien sportif de haut niveau.

Tout cela renforce la dimension ludique de ce secteur que nous allons progressivement aménager (bancs, plantations, réfection du parking) pour le bonheur de tous.

*conduite



LE MOT DU MAIRE

DYNAMISME ET PROXIMITÉ

Sainte-Marie-la-Mer bouge et s'embellit cependant que notre pays se déconfiner.

En effet, comme vous pourrez le constater au fil des pages de ce Lien, votre équipe municipale n'a pas relâché ses efforts.

Tout d'abord, les premières réalisations voient le jour. Le pump track est un succès, il est rejoint par un parcours de street work-out sur une zone qui va faire l'objet d'une étude globale afin d'en améliorer l'aspect. Les enrochements sont voués à disparaître, le parking sera agrandi et désimperméabilisé pour lutter contre les inondations, l'aire des festivités se refera une beauté.

Bien entendu nous n'oublierons pas d'apporter de l'ombre et d'installer des bancs pour tous les spectateurs des figures acrobatiques qui se succèdent en skate, en trottinette ou à vélo.

En parallèle, une attention toute particulière est apportée à l'embellissement (fleurissement étendu, réaménagement de différents sites) et à la propreté.

Dans ce dernier domaine, nous allons dès cet été réaliser des progrès conséquents puisque les équipes ont été renforcées et passeront désormais les matins et après-midis dans les rues et places du village et de la plage. Une nouvelle balayeuse, mieux adaptée, viendra leur prêter main forte.

Outre la propreté, c'est aussi la sécurité qui sera renforcée. Le dispositif estival mis en place étend les horaires de la police municipale dès le 10 juillet (début des vacances scolaires). Concrètement, nos agents seront sur le terrain jusqu'à deux heures du matin du mercredi au dimanche pour veiller à la tranquillité de tous.

Enfin, notre commune a montré la voie avec la fête des Terrasses à la Mer. Pendant deux jours, pour le plus

grand plaisir des Sainte Marinois et des commerçants, notre village à la plage a été animé et ses terrasses ont repris vie. Cette première édition, couronnée de succès, en appellera d'autres encore plus belles dès que les conditions sanitaires le permettront.

En attendant, je vous souhaite de passer un très bel été, en responsabilité puisque l'épidémie de Covid 19 n'est toujours pas derrière nous, mais avec une légèreté et une sérénité retrouvée.

*Tout chaleureusement
à toutes et à tous.*

Edmond JORDA

LA SAISON SE RELANCE À SAINTE-MARIE-LA-MER

Les 22 et 23 mai derniers la commune de Sainte-Marie-la-Mer vous a proposé la première édition des « Terrasses à la Mer » : cadre et ambiance rêvés pour profiter d'une liberté retrouvée et accompagner le lancement d'une saison 2021 festive, conviviale et solidaire.

L'annonce de la réouverture des terrasses vous a donné envie comme à nous de retrouver les plaisirs d'un repas ou d'un verre en terrasse, les pieds dans l'eau ou presque, avec vos restaurateurs préférés, qui vous ont attendus pendant de longues semaines.

Ces deux jours d'animations musicales au rythme cubain, salsa, jazzy... ainsi que des magiciens ont permis de belles retrouvailles entre les restaurateurs, les musiciens et vous.



PAVILLON BLEU : UNE NOUVELLE FOIS LAURÉAT

Créé en 1985 ce label récompense les communes dotées de sites de baignades (littoral ou intérieur) et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique touristique durable.

Les valeurs du Pavillon Bleu :

- Qualité environnementale,
- Respect de la nature,
- Protection du milieu marin,
- Sensibilisation à l'environnement,
- Qualité des eaux, la propreté et accessibilité des plages.

L'objectif est de limiter l'impact des activités touristiques et maritimes sur l'environnement, et économiser les ressources. Sainte Marie la Mer est récompensée chaque année depuis 1994 pour les actions menées sur :

- L'éducation à l'environnement
- L'environnement général
- La Gestion des déchets
- La Gestion de l'eau et qualité des eaux de baignade (qualité A)

Depuis de nombreuses années les 5 plages sont labellisées PAVILLON BLEU pour la volonté permanente et continue de la commune et du service culture animation de Sainte Marie la Mer de renouveler les actions en faveur de l'environnement.

Port de Sainte Marie la Mer

Engagés dans une démarche globale, la commune et le port œuvrent pour une qualité environnementale sans cesse améliorée. Ainsi le port de Sainte Marie vient d'obtenir sa certification PORTS PROPRES.



Nicolas FIGUERES

Adjoint au maire délégué au port et au littoral

LA ZONE BLEUE

Afin de faciliter l'accès aux commerces et aux équipements de proximité en assurant une plus grande rotation des véhicules, la municipalité de Sainte Marie a décidé de créer, il y a plusieurs années, une zone bleue pour le stationnement. Retrouvez ci-dessous le mode de fonctionnement et les quartiers concernés.

Une Zone Bleue, pourquoi ?

Des places de stationnement réglementées mais gratuites pour faciliter la vie au cœur des quartiers :

- Favorise l'accès aux commerces et aux équipements de proximité en assurant une plus grande rotation des véhicules.
- Supprime les véhicules ventouses, qui occupent de façon abusive une place de stationnement.

Mode d'emploi

La durée de stationnement autorisée est indiquée sur les panneaux de signalisation. Les périmètres de la Zone Bleue sont délimités et dûment signalés par des panneaux et un marquage au sol.

Comment utiliser votre disque de stationnement ?

- Le disque doit être positionné sur la face interne du pare-brise ou, à défaut, sur la partie avant du véhicule.
- L'automobiliste doit indiquer sur le disque son heure d'arrivée.
- Vous pouvez stationner, au plus, la durée mentionnée sur les panneaux.

Les stationnements réglementés en zone bleue à Sainte Marie

Village : devant la Poste, Avenue Clémenceau, Rue de la Mer.

Plage : Avenue des Marendes, Rue des Mouettes, Port.

Jean-Louis BONNES

Conseiller Municipal délégué à la sécurité

RECHARGEMENT EN SABLE DES PLAGES

Comme chaque année, des travaux de rétablissement du transit sédimentaire ont été effectués par la communauté urbaine sur les plages de Sainte-Marie-la-Mer. Ceux-ci consistent à prélever le sable qui s'est entassé devant le port durant l'hiver et le redistribuer sur les plages qui ont, au contraire, souffert de l'érosion marine.

Pour ce faire, une barge vient aspirer le sable et le propulse dans des tuyaux spéciaux jusqu'aux endroits voulus.

Cette année 15000 m3 ont été dragués en mer. Nous avons pu ainsi re-sabler comme d'habitude l'épi 4, devant l'aire des festivités et le parcours santé, mais également la plage Sourribes et celle de l'épi 1. Un effort a été spécialement demandé à la communauté urbaine sur ces 2 dernières, la volonté communale étant de redonner l'attrait et le lustre que ces plages historiques de notre village à la plage méritent.

Nicolas FIGUERES
Adjoint au maire délégué au port et au littoral



LA PROPRETÉ URBAINE SE RENFORCE !

Les équipes de la propreté urbaine s'organisent cet été afin d'assurer un service continu de 6H00 à 20h00. Ainsi, les agents propreté tourneront dès le matin en cœur de village, en front de mer et sur les axes structurants de notre commune.

Nous avons souhaité renforcer les équipes et structurer le service de la propreté urbaine en le spécialisant et en assurant une amplitude horaire plus importante.

Des équipes mobiles assureront dès 6H00 du matin l'entretien des plages en complément de l'action mécanique opérée par les équipes techniques. Les déchets verts seront ramassés uniquement après enregistrement auprès de l'accueil de la Mairie, les lundis et jeudis. Une équipe sera dédiée au nettoyage des aires de marché.

Chaque jour, vous constaterez que les balayeuses mécaniques associées à la laveuse passeront sur les principaux axes, le front de Mer et le cœur du Village.

Cette année 2021, la commune s'est également dotée d'une balayeuse, plus moderne, plus compacte, et ainsi complète ses équipements. La Mairie de Sainte-Marie la Mer s'organise pour vous, mais n'oublions pas que nous sommes individuellement les acteurs de la propreté.

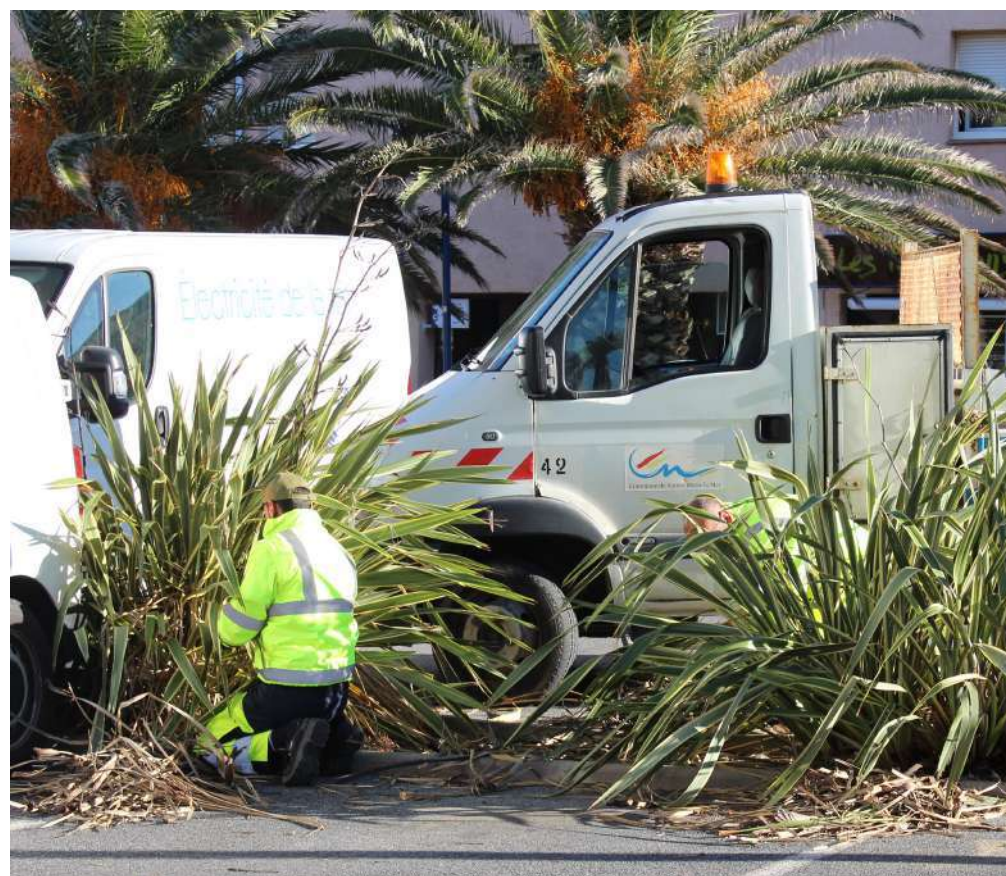
Moyens humains :

- Equipe titulaire, agents
- Equipe saisonnière, agents
- Association : 28 agents /semaine

Moyens techniques :

- Deux balayeuses
- Un camion laveur
- Deux camions poly-benne

Alexandre LECAT
Adjoint au Maire délégué aux aménagements urbains et à la propreté





HISTOIRE LOCALE : LES CLOCHES DE L'ÉGLISE DE SAINTE-MARIE-LA-MER

A Sainte-Marie-la-Mer comme dans beaucoup d'autres villages, il est coutume d'entendre trois fois par jour les cloches de l'église qui sonnent l'Angélus. Le clocher de l'Église Paroissiale Notre Dame de l'Assomption porte deux cloches. Notre propos est de rassembler les documents concernant ces instruments d'appel qui servent autant à la prière qu'au rassemblement de la population « voce cimballi » et avertissant les villageois des dangers imminents. Noël Bailbé, dans son ouvrage sur les Clochers Tours en Roussillon, signale que « La cloche » fut inventée avant l'ère chrétienne. Les Romains se servaient de cloches de petites dimensions et en introduisirent l'usage en Gaule. D'après De Caumont l'usage de la cloche pour les églises remonterait au V^eS. Saint Paulin, évêque de Nole en Campanie, aurait eu le premier l'idée de se servir de clochettes pour annoncer aux fidèles l'heure des offices. Dans le registre des baptêmes de notre village, en l'an 1644, on relève la mention du baptême d'une cloche (ADPO archives communales, registre des baptêmes 1644 f.7).

« Buy als 29 de Maig 16444, jo Pere Puig, prevere y domer en la iglesia parrochial de San Jaume de la vila de Canet, natural del present lloch de Sta Maria la Mar ab licencia y scriptio del Senor canonge Caixas vicari de la sede episcopal vacant he benehida una campana en dita iglesia de Sta Maria la mar segons lo rito i forma de la sancta iglesia romana. Posaren li nom MARIA, foren padrins lo senor Francisco AM i madrina la senora Maria de Nulla, tots de Canet, muller de M.Andreu de Nulla de dita vila. »

Cette cloche, toujours utilisée, porte en écriture romaine le texte suivant « Sancta Maria Mater Dei et Sancte Bartholome orate pro nobis 1644 » et en caractères gothiques « Te Deum laudamus ». Elle est décorée

d'une croix et de quatre médaillons. Elle fut payée en partie par l'hôpital de Sainte-Marie. Pour rappel l'hôpital des pauvres existe dans presque toutes les communautés. A Sainte Marie sa fondation est datée de juin 1391, il était situé à l'emplacement du café de la place. L'hospitalier Felip Recort Offrit 40 livres « Per ajuda per pagar la campana grossa » (ADPO1j387). Le 19 aout 1736 une autre cloche sera baptisée « Benedictio de una campana nova : nota coum buy que comptan als 19 de Agost 1736 se es feta la benedictio de una campana nova la cual pesa 4 quintals 87 llivres ». Les parrain et marraine furent Miquel et Maria Llobet. Assistaient à la cérémonie le révérend Francisco Vernet, docteur en théologie et Domer de Villelongue le battle et les consuls.

La bénédiction fut donnée par le révérend Sébes curé de Sainte Marie la Mer. Mr. Ausseil mentionne une autre cloche, disparue, qui existait en 1707. Nous tenons à citer aussi le reçu d'une facture payée en 1668 pour « adobar los esquellins » réparation effectuée par Mr. Trilles « courer » de Perpignan.

A noter que lors de la visite pastorale de 1889, à la question « Combien y a-t-il de cloches ? ». La réponse est la suivante : deux et une pour l'horloge. Cette réponse laisse à penser qu'il existait une horloge sur l'église.

Faut-il imaginer que cette dernière avait été mise en place pour concurrencer le Clocher Républicain qui s'était rendu maître du temps en 1848 ?

Quoiqu'il en soit, depuis près de quatre siècles, les passants peuvent entendre la « Vox Cimballi » de nos cloches.

Francis BRUNET

Adjoint au Maire délégué à la culture

SAINTE MARIE SE REFAIT UNE BEAUTÉ



CCAS : VOUS ÊTES ISOLÉS ?

Depuis la crise sanitaire liée à la canicule de 2003, les maires doivent obligatoirement tenir un registre, au titre de leurs obligations en matière de participation au « plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et/ou handicapées en cas de risques exceptionnels ».

Ce registre, respectueux du RGPD (Règlement général pour la protection des données) et validé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) est encadré par les dispositions du code de l'action sociale et des familles. A Sainte-Marie-la-Mer, il est géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et sert, notamment en période de canicule, à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils sanitaires liés à la situation. Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel.

Les personnes âgées isolées, et les personnes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé peuvent bénéficier gratuitement de ce service.

Pour cela, la personne âgée (ou son représentant légal ou une personne de son entourage ou un professionnel médico-social) doit appeler le CCAS au 04 68 61 54 83

Une fois inscrites sur ce fichier, ces personnes sont contactées par un agent municipal s'informant sur leur état de santé.

C'est ce registre qui a été utilisé, dès le début de la crise du Covid-19.

Les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Ville, contactent régulièrement les personnes recensées sur le registre des « personnes vulnérables ».

Pour être contacté par le CCAS :

Appelez la mairie ou la mairie annexe pour laisser vos coordonnées au :
04 68 80 13 80 / 04 68 61 54 83

Ou remplir le bulletin ci-joint et le déposer en mairie ou mairie annexe (Oméga)

Paule BOBO

Adjointe au maire déléguée au social

Feuillet de contact Personne Isolée

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

SPORT SANTÉ SENIORS



Tous les lundis 8h30-9h30

(du 05 juillet au 23 août 2021)

Activités physiques adaptées Multi-activités

(marche nordique, marche active, sports collectifs adaptés...).

Tous les vendredis 8h30

(du 02 juillet au 27 août 2021)

Balade à Vélo (vtc)

Renseignements et inscriptions
au 04.30.44.08.61



CCAS : PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

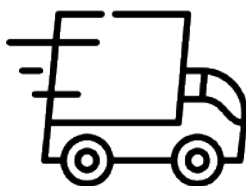
Le CCAS de Sainte-Marie-la-Mer a signé une convention avec le SYM Perpignan Méditerranée pour le portage des repas sur la commune. Ce service mis en place début janvier est très apprécié. Une soixantaine de repas sont livrés chaque semaine. Les menus sont variés, élaborés par une diététicienne. Vous composez vous même vos repas qui peuvent être mixés, hachés, sans sel, sans sucre, etc. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Jérôme Martinez au 04 68 61 54 83

Paule BOBO

Adjointe au maire déléguée au social

DES MENUS ÉQUILIBRÉS ET VARIÉS 7J/7

- Composez vous-même votre menu élaboré par un diététicien.
- La collation du soir, le potage et le pain sont en option.
- Des repas adaptés: sans sel, sans sucre ou mixés.



QUAND ET COMMENT RÉSERVER?

- Les menus sont disponibles auprès de la mairie annexe jusqu'à deux semaines à l'avance.
- La réservation et le paiement s'effectuent sur place (Mairie Annexe), minimum une semaine avant la livraison du 1er repas.
- Des modifications peuvent être apportées 48h avant la livraison.

LES LIVRAISONS

- Les livraisons s'opèrent 5 jours par semaine par des agents du SYM.
- Les repas du week-end sont livrés le vendredi.
- Les repas arrivent sous barquettes filmées allant au micro-onde.



TARIFS 2021

Repas 8,50€
Collation du soir 2,80€
Potage 0,30€
Pain 0,40€

Si vous avez **plus de 65 ans** et êtes intéressés vous pouvez appeler la mairie annexe au **04 68 61 54 83** pour des renseignements ou pour une inscription.

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

La commune de Sainte-Marie-la-Mer adhère à la plateforme « Voisins Vigilants et Solidaires », qui repose sur des communautés de voisins s'organisant volontairement dans un cadre défini et légal pour favoriser le bien-vivre dans leurs quartiers.

LE DISPOSITIF

« Voisins Vigilants et Solidaires » est un réseau social de voisinage qui lutte contre les cambriolages en recréant du lien social entre voisins. Ainsi, les habitants d'un même quartier participent à la sécurité de leur cadre de vie. Principalement connue comme une plateforme qui lutte contre l'insécurité, c'est également, de fait, un outil d'entraide aux personnes isolées. Elle peut aussi faciliter divers services de proximité entre voisins (prêt d'objets, covoiturage, etc...). Il suffit de manifester un esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentif et solidaire, avec bienveillance. Ici pas de shérif, pas de milice et pas de diffamation !

LA PLATEFORME

Devenir « Voisin Vigilant et Solidaire », c'est aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage. Apprendre à se connaître, communiquer, échanger grâce aux outils de la plateforme. Chaque voisin s'inscrit gratuitement et de façon sécurisée sur le site www.voisinsvigilants.org. Il remplit le formulaire en quelques clics, puis rejoint les voisins de son quartier et accède à la plateforme. Il peut alors émettre une alerte par sms, participer aux discussions entre voisins, utiliser la messagerie et prendre connaissance de tous les inscrits de son quartier, depuis l'application ou le site.

SÉCURITÉ ET CONVIVIALITÉ

Attentifs à leur environnement, les « Voisins Vigilants et Solidaires » détectent les événements inhabituels : véhicule ou individu effectuant un repérage, fenêtre d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants, aucune nouvelle d'une personne âgée depuis 15 jours, etc... Ils les signalent à l'ensemble de leurs voisins en postant une alerte sur la plateforme web ou l'application mobile, ou encore, plus simplement, en contactant la Police Municipale de Sainte Marie au 04 68 80 13 81. Tous les membres de la communauté reçoivent par SMS l'alerte correspondante ainsi qu'une notification par mail et sur l'application mobile.

MAIRIE VIGILANTE ET SOLIDAIRE

L'efficacité des « Voisins Vigilants et Solidaires » repose sur la communication et l'écoute. C'est un système qui rassure, resserre les liens entre voisins, et renforce les relations entre citoyens et élus. La municipalité joue un rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance, dans le cadre, notamment, de ce dispositif. C'est elle qui mettra en relation les « Voisins Vigilants et Solidaires » et les forces de l'ordre.

SÉCURITÉ DES DONNÉES

« Voisins Vigilants » a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), qui contrôle ses activités à distance et sur place. Elle est conforme au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). En matière de Sécurité informatique, elle a mené une démarche de prévention et de sécurisation. Ses serveurs subissent des audits de sécurité trimestriels. Les mots de passe sont

cryptés. Plus près de nous, les alertes sont contrôlées par les modérateurs de la plateforme, et coordonnées par la Police Municipale.

C'EST EFFICACE!

Le Ministère de l'Intérieur annonce, dans sa circulaire du 22 juin 2011, une baisse des cambriolages dans les quartiers « Voisins Vigilants et Solidaires » de -20 à -40% ! Chaque jour, le nombre de nouveaux « Voisins Vigilants » et de « Mairies Vigilantes » progresse. Ni commerciaux, ni publicités ! La seule explication à cette croissance, toujours plus rapide, semble être la grande satisfaction des mairies partenaires et des « Voisins Vigilants et Solidaires ».

SANS DÉTOUR

Les « Voisins vigilants et solidaires » sont clairement informés qu'ils doivent composer le 17 pour solliciter une intervention des forces de l'ordre.

En adhérant à la plateforme « Voisins Vigilants et Solidaires », vous vous associez à la démarche de prévention et de lutte contre la délinquance et les incivilités menée sans relâche par la Municipalité et la Police Municipale de Sainte Marie !



Jean-Louis BONNES

Conseiller Municipal délégué à la sécurité

UNE CONVENTION DE COORDINATION A ÉTÉ SIGNÉE ENTRE LA PM ET LA GENDARMERIE

Pour notre municipalité, la coopération entre les forces de sécurité de l'État et sa police municipale est un enjeu majeur. Elle lui permet d'optimiser sa politique de sécurité.

La loi du 27 décembre 2019 impose la signature d'une Convention de Coordination dès lors qu'un service de police municipale comporte au moins trois agents ou que les policiers sont armés. Dans notre Commune, la convention s'appuie sur un diagnostic local de sécurité réalisé et actualisé périodiquement par la Brigade de Gendarmerie de CANET. Cet état des lieux permet, à partir de données statistiques et d'éléments factuels, d'appréhender les risques et menaces qui pèsent sur la sécurité publique. Le dernier diagnostic a été réalisé en mars 2021.

Notre Convention de Coordination rappelle en premier lieu le cœur de métier de notre service de Police Municipale, la préservation de la tranquillité publique, et réaffirme la doctrine d'emploi de nos policiers municipaux : ce sont, avant tout, des acteurs de proximité assurant une présence adaptée dans les différents secteurs de la commune. Bien équipée, formée, proactive, connaissant bien le terrain, notre police intervient avant tout dans les champs de la prévention et de la médiation.

Ponctuellement, les policiers municipaux peuvent être conduits, à des fins exclusives de dissuasion, à constater des infractions et à appliquer des sanctions par procès-verbal.

La Convention indique également le cadre des missions préventives données par le Maire à ses policiers municipaux, notamment la nature des surveillances qui en découlent : circulation et stationnement, écoles et points de ramassage scolaire, bâtiments communaux, foires et marchés, cérémonies, fêtes et réjouissances organisées par la Commune, autres manifestations nécessitant une attention particulière, etc ...

Enfin, le texte précise les modalités selon lesquelles les interventions de la Police Municipale sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État. Elle encadre leur coopération. Régulièrement, nos policiers municipaux sont associés aux gendarmes au cours d'actions de prévention et de contrôle, tant en matière de sécurité routière que de lutte contre la délinquance. Il s'agit, tout simplement, d'améliorer le niveau de sécurité de la population de Sainte Marie.

Des réunions rassemblent périodiquement les responsables de la Brigade de Gendarmerie de CANET, de notre Police Municipale et le Maire ou l' élu délégué, en présence d'un officier du Centre de Secours de CANET (Pompiers). Par exemple, le 23 juin, une réunion de sécurité s'est tenue en Mairie, avant le début de la saison, pour échanger des informations, faire le point sur les effectifs (gendarmes et policiers municipaux) et mettre en œuvre, à partir du planning des animations, les actions nécessaires.

On le voit, cette Convention de Coordination entre notre Police Municipale et les Forces de Sécurité de l'État offre bien plus qu'un nécessaire et appréciable cadre réglementaire. Elle concourt à une réelle complémentarité et facilite la recherche de synergies. C'est le gage d'un partenariat efficace au service des Sainte Marinois.

Jean-Louis BONNES

Conseiller Municipal délégué à la sécurité



RÉSULTATS DU SECOND TOUR, DIMANCHE 27 JUIN 2021, SUR LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE-LA-MER

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Bureau	1	2	3	4	Total	%
Inscrits	985	1179	780	1171	4115	
Votants	419	512	321	480	1732	
Participation	419	512	321	480	1732	42,09
Abstention	566	667	459	691	2383	
Blancs	15	14	11	15	55	
Nuls	10	16	12	14	52	
Exprimés	394	482	298	451	1625	
Jean-Paul GARRAUD	160	227	123	213	723	44,49 %
Aurélien PRADIE	83	84	48	72	287	17,66 %
Carole DELGA	151	171	127	166	615	37,85 %

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Bureau	1	2	3	4	Total	%
Inscrits	985	1179	780	1171	4115	
Votants	420	510	321	479	1730	
Participation	420	510	321	479	1730	42,04
Abstention	565	669	459	692	2385	
Blancs	27	29	22	33	111	
Nuls	9	17	13	9	48	
Exprimés	384	464	286	437	1571	
A. CAVALIERE / K. LUCAS GEOFFROY	145	221	109	208	683	43,48 %
L. AUSINA / J. SOL	239	243	177	229	888	56,52 %

LES MOUSTIQUES : UNE PIQÛRE DE RAPPEL ?

POUR LIMITER LES NUISANCES DU MOUSTIQUE-TIGRE, ADOPTEZ LES BONS GESTES



JE RANGE
autant que possible à l'abri de la pluie ou de l'arrosage du jardin et après les avoir vidés :
Seaux, arrosoirs, pneumatiques, jouets, bouteilles en verre en attente de recyclage...



JE CURE
régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux
Siphons d'évier extérieur, fontaines, bondes d'évacuation extérieures, gouttières, chéneaux et rigoles...



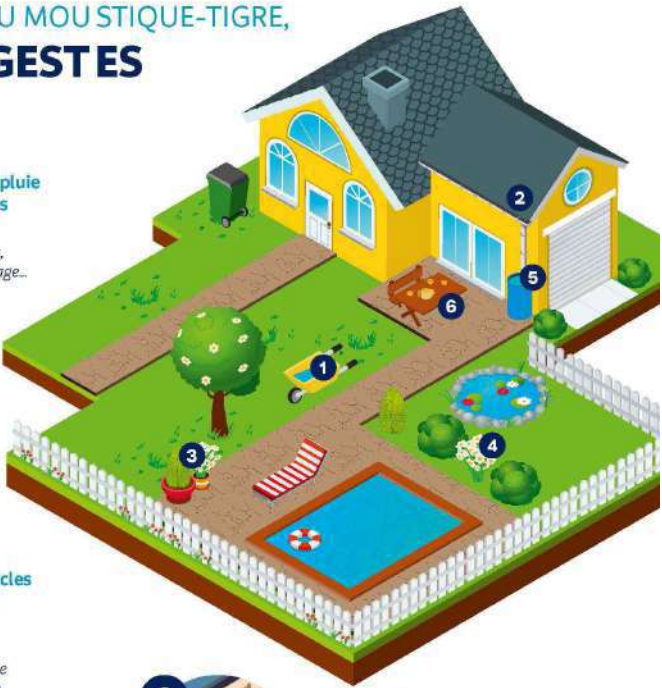
JE VIDE
chaque semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes (propres ou sales)
Coupelles de pots de fleurs, gamelles d'animaux, pieds de parasols, bâches de mobilier de jardin, objets de décoration pouvant retenir l'eau, pluviomètres...



J'ENTRETIENS
régulièrement mon jardin pour réduire les sources d'humidité, lieux de refuge particulièrement appréciés des moustiques-tigres adultes
Élaguez et débroussailliez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux...



JE COUVRE
de façon hermétique avec un couvercle ou à l'aide d'une moustiquaire à maille très fine toutes les réserves d'eau
Récupérateurs d'eau de pluie, cuves, fûts divers ou tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.



JE JETTE
tous les objets abandonnés dans mon jardin ou sur ma terrasse
Déchets de chantier, boîtes de conserve, vieux pots de fleurs cassés...

En appartement, j'aménage ma terrasse sur plots, pour qu'elle ne retienne pas d'eau sous les dalles et ne constitue pas un gîte larvaire
Repérez les évacuations et nettoyez-les, évitez les débordements d'arrosage, aménagez des évacuations correctes.



www.moustiquetigre.org / www.eid-med.org

Signaler les moustiques tigres

Le cas du moustique tigre peut poser un problème de santé publique car il peut être vecteur de maladies. En effet, actuellement, il n'y a pas d'épidémie de dengue, chikungunya ou zika en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, nous vous incitons à adopter les gestes simples décrits ci-contre.

Le moustique tigre se reconnaît à ses rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes, il est très petit (environ 5 mm) et il pique le jour (si vous entendez un moustique la nuit, ce n'est pas lui !).

Pour aider à sa surveillance et à son éradication, on peut signaler la présence des moustiques tigres sur le site internet dédié, www.signalement-moustique.fr ou sur l'application mobile **iMoustique®**.

Sandrine LOZANO
Conseillère municipale déléguée à l'environnement

#SMARIEMER
FLÂNER AU MARCHÉ
CÔTÉ PLAGE : MARDI JEUDI & SAMEDI MATIN
CÔTÉ VILLAGE : MERCREDI & SAMEDI MATIN

COLLECTES DE SANG



Les collectes auront lieu le jeudi 15 juillet et les lundis 02 et 30 août 2021 de 10h à 15h à l'Oméga.

Toutes les précautions sont prises en ces temps de pandémie, aussi bien pour les donneurs que pour les futurs receveurs.

Inscription recommandée pour éviter l'affluence sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

LA RENTRÉE SCOLAIRE SE PRÉPARE CHEZ SANKÉO

Parce que nos jeunes, qu'ils soient actifs, étudiants ou scolaires, représentent la moitié des usagers du service public de transport de Sankéo, nous avons unanimement choisi de leur tendre la main en adoptant une nouvelle gamme tarifaire très avantageuse. Ils pourront désormais se déplacer pour moins de 2€/semaine en leur donnant accès à une libre circulation sur le réseau tout au long de l'année, vacances scolaires et week-ends compris.

Cette année encore, les paiements pourront intervenir en trois fois sans frais et les règlements par chèque ne seront encaissés que fin septembre c'est-à-dire, qu'après le versement des primes de rentrée.

Les démarches de réinscription devront impérativement avoir été effectuées par les familles avant le 15 août.



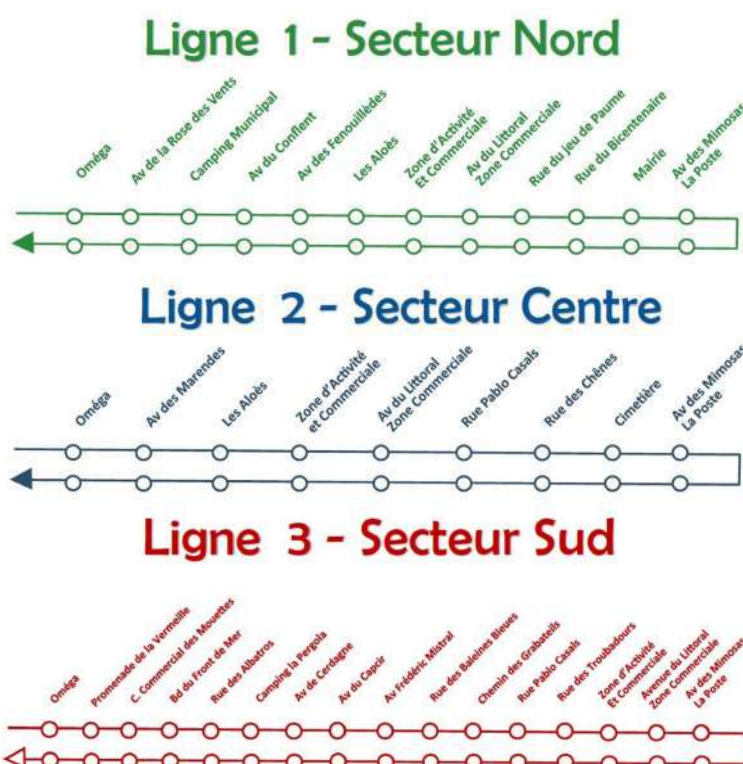
NAVETTE GRATUITE

La municipalité, soucieuse de faciliter le déplacement des Sainte-Marinois n'ayant pas de véhicule ou ayant des difficultés pour conduire, a mis en place une navette sur les créneaux suivants: du lundi au samedi de 9h à 12h.

Ce service **GRATUIT** permet aux usagers de se déplacer vers les commerces locaux, la mairie et ses services, la Poste et les marchés. Pour en profiter, il vous suffit de vous trouver sur le trajet et de vous signaler auprès du conducteur.

Port du masque obligatoire.

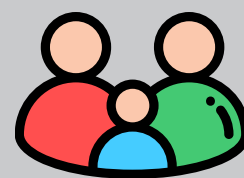
Paule BOBO
Adjointe au maire déléguée au social



LES HORAIRES (à titre indicatif) :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h00	Ligne 1	Ligne 3	Ligne 2	Ligne 3	Ligne 2	Ligne 1
9h40	Ligne 3	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 1	Ligne 3	Ligne 2
10h20	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 3	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 3

ÉTAT CIVIL



Ils nous ont quittés

- Maddy JOHANNY épouse ALBRECHT le 03 mars à 70 ans
- Noëlle PLAT veuve DJEDOU le 05 mars à 72 ans
- Raymond BARBOT le 07 mars à 64 ans
- François CANOVAS le 11 mars à 60 ans
- Ahmed DJAZOULI le 18 mars à 89 ans
- Robert LLOBERAS le 21 mars à 92 ans
- Didier DORIZE le 22 mars à 64 ans
- Côme VAILLÈS le 29 mars à 97 ans
- André FLEURY le 06 avril à 84 ans
- René LLAURENS le 14 mai à 71 ans
- Diego ANDUJAR le 15 mai à 88 ans
- Edith MORER le 16 mai à 49 ans
- Jean-Pierre COUSIN le 27 mai à 85 ans

Liste des Mariages

- Thierry BARRAILLÉ et Marine DUPRAT le 10 avril
- Nicolas FERET et Céline MARTINEZ le 01 mai
- Priscilla DUBUS et Mickaël GARCIA le 12 mai
- Pierre FERNANDEZ et Sylvie FLAMAND le 29 mai
- Evelyne BRILLAS et Didier BARATON le 05 juin
- Amaury IUVINALE et Marie CARPE le 05 juin
- Sabrina FAUCHART et Loïc SUCH le 12 juin
- Antoine PECH et Cloé LOURDE le 12 juin

Les nouveaux petits Sainte-Marinois

- Rafael COLLARD RIFFAUD le 12 mars chez Fabrice RIFFAUD et Audrey COLLARD
- Côme SERRE le 22 mars chez Bastien SERRE et Céline FILDARD
- Alice GUILLET le 22 mars chez Lionel GUILLET et Aurélie DA CRUZ
- Adrien BURING le 28 février chez Aymeric BURING et Amélie MAILLARD
- Yuna PICOULEAU MARANHÃO le 26 avril chez Inês MARQUEZ MARANHÃO
- Thomas MENNITI le 29 avril chez Christophe MENNITI et Julie DESCOMBIN
- Mahé DE TORO le 29 avril chez Marion DE TORO

Liste des Pacs

- Julie ESCALANT et Damien MAURY le 12 avril
- Chantal THIEBAUT et Miguel GONZALEZ VEGA le 17 mai
- Marie SACRISTA et Romain DIGEON le 21 mai



www.saintemarielamer.com